

la nation et pour l'économie, pendant de trop nombreuses années, les talents et les aptitudes des Canadiennes n'ont pas été utilisés à pleine capacité. Cette sous-exploitation est prouvée par le fait que même si les femmes comptent pour plus de 39 p. 100 de la population active, elles comptent également pour près de 47 p. 100 de nos chômeurs. En outre, les femmes subissent fréquemment les contrecoups de la discrimination au niveau de l'emploi et du salaire, généralement plus faible en début de carrière.

L'élimination de ces obstacles est progressive et mon ministre a lancé une grande campagne destinée à en accélérer le processus. Nous encourageons les femmes à suivre une formation pour toutes sortes d'emplois, dont beaucoup ont trop longtemps été considérés comme l'apanage des hommes. On aura une bonne idée des possibilités de cet effort en voyant ce qui s'est passé par exemple à l'usine Syncrude de Fort McMurray, en Alberta, où les femmes coiffées du casque protecteur tiennent un rôle de premier plan dans la main-d'œuvre. Voilà ce qui s'en vient au Canada.

Ceux à qui la chance et la santé ont été données oublient trop souvent les difficultés auxquelles se heurtent les handicapés physiques ou mentaux, surtout au niveau du travail. Voilà des choses qu'il faut faire connaître. Nous ne pouvons pas refouler les handicapés du travail vers des emplois de ghetto. Les nouveaux programmes vont viser à leur procurer des emplois intéressants dans le secteur privé.

Il n'y a pas de statistiques exactes qui nous donnent la situation véritable des Canadiens d'origine autochtone sur le marché du travail mais, d'après ce que nous en savons, les problèmes auxquels se heurtent ces derniers sont vraiment sérieux. La croissance nettement plus rapide de la jeunesse autochtone en âge de travailler, jointe à des facteurs structurels comme, par exemple, son faible niveau de scolarisation, sa quasi-absence de formation professionnelle et son isolement géographique, aggrave ces problèmes.

J'aimerais mettre en lumière tout ce que peut faire une campagne de déblocage pour assurer aux femmes, aux autochtones et aux handicapés physiques une part représentative des emplois dans une entreprise. La campagne de déblocage, formule relativement nouvelle en ce domaine au Canada, consiste pour un employeur à réaliser un programme global et pratique de suppression des modalités d'embauchage qui posent un obstacle à l'entrée de ces groupes sans pour autant être intrinsèquement liées au travail lui-même.

Déjà, huit grandes et moyennes entreprises canadiennes se sont récemment engagées auprès de mon ministre à mettre au point des campagnes de déblocage, et je pense qu'une douzaine d'autres accords sont en voie de négociation. Tout cela est intervenu depuis le 4 juin à l'initiative des services d'Emploi et Immigration Canada. Nos fonctionnaires collaborent avec le secteur privé dans la poursuite de cet objectif louable.

En janvier, le gouvernement et le cabinet vont examiner l'efficacité du système actuel laissant la liberté de choix au niveau des titulaires de marchés fédéraux et de ceux qui aspirent à le devenir. Cet examen aura pour but d'assurer que les entreprises souscrivent à ces principes et qu'ils y souscrivent en grand nombre. Quelle que soit la décision que prendra le cabinet en janvier, je puis donner aux députés et aux Canadiens l'assurance que les mesures de déblocage visant à réduire la discrimination systématique constitueront pour le gouverne-

ment un objectif prioritaire qu'il mettra toute son énergie à atteindre.

Mardi soir, le ministre des Finances (M. Crosbie) a indiqué dans son exposé budgétaire que mon ministère lancera un certain nombre de nouvelles initiatives destinées à stimuler la création d'emplois additionnels et à aider les Canadiens à obtenir des emplois intéressants et rémunérateurs. Je voudrais maintenant donner une description générale de ces initiatives et une définition des principes qui les sous-tendent.

● (1710)

Dans notre pays, ce sont les entreprises privées qui doivent offrir la plupart des possibilités d'emploi, et cela ne doit pas changer. La création d'emplois découle en fait de la production des biens et des services que les gens demandent par le biais de leurs achats. Autrement dit, le principal objectif est de produire des biens et des services qui ont une réelle valeur économique au lieu de créer des emplois au moyen de programmes factices.

Il est possible que les programmes temporaires comme le programme d'initiatives locales, Perspectives Jeunesse et Canada au travail aient eu une certaine utilité, à un moment où l'on considérait le chômage comme une situation temporaire à laquelle on pouvait remédier presque uniquement au moyen d'expédients; on s'est rendu compte que c'était une erreur. Les libéraux ont pour principe de prendre un paquet d'argent, de l'injecter dans un programme de création d'emplois en se disant que d'une façon ou d'une autre l'équilibre se rétablira à la longue. Ce serait de l'inconscience que de continuer à procéder de la sorte, alors que les solutions à brève échéance ou les expédients ne sont pas valables, cela saute aux yeux. Des programmes de ce genre réduisent la mobilité de la population active qui est pourtant nécessaire et créent un état de dépendance à l'égard de l'aide fédérale en général. De tels programmes nous font par ailleurs oublier qu'il faut trouver des solutions d'un caractère plus permanent aux problèmes chroniques. Je suis convaincu que notre intention d'apporter des solutions à plus longue échéance en insistant sur le rôle capital des entreprises privées dans la création d'emplois réellement productifs correspond pleinement à la préférence qu'ont les Canadiens pour les emplois réguliers et sûrs.

[Français]

Loin de moi toutefois l'idée de laisser croire que le secteur privé est seul responsable d'assurer que les emplois existent en nombre suffisant pour tous ceux qui veulent et peuvent travailler. Il incombe en effet bien nettement au gouvernement de fournir les paramètres indispensables, et d'être le moteur de la création de ces emplois. Ce dont je parle, somme toute, c'est la nécessité d'une réelle collaboration entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs.

Monsieur l'Orateur, au cours des derniers mois, j'ai été des plus impressionné de constater une détermination très positive de la part des représentants, tant du patronat que des travailleurs, de tous les paliers du gouvernement, de s'unir pour circonscrire les problèmes et commencer à leur trouver des solutions. Dans un tel contexte de collaboration, le gouvernement peut et doit lui aussi passer à l'action au moins sur trois plans. Premièrement, nous avons l'intention de contribuer à créer un climat social et économique favorable à la prospérité du secteur privé et d'aider ce dernier à prendre des initiatives génératrices d'emplois permanents, ce que prévoit mon collè-